

REGLEMENT DU JEU : « Regardepro.com »

Article 1 : Organisation

La société Essilor France, filiale de ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale d’Optique, SA au capital de 38.860.655,04 €, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, **organise un jeu gratuit et sans obligation d’achat**, dans les magasins du groupement des opticiens indépendants LUZ-SAPMM, CERALP et VDO participant à l’opération « www.regardepro.com » **du 15 octobre au 15 décembre 2015**

Article 2 : Participation

1- Ce jeu gratuit et sans obligation d’achat est réservé aux personnes majeures résidentes en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM), à l’exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles. **La participation se fait en se connectant** sur le site internet de l’opération **www.regardepro.com**

La participation est limitée à une seule personne (même nom, même prénom, même adresse). Elle est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d’autres participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d’en modifier les résultats ou d’influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d’un gagnant. L’utilisation de moyens frauduleux, tels qu’une recherche automatisée ou l’emploi d’un algorithme, ou de moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la société organisatrice sur le site ou par le présent règlement, entraînent la disqualification, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d’être intentées à l’encontre du participant par l’organisateur ou par des tiers.

2- Les participants internautes devront se connecter sur le site **www.regardepro.com**.

Dans un premier temps, ils devront répondre à l’un des 2 questionnaires composé de 4 questions : le premier questionnaire est nommé Etes-vous presbyte ?, le second quel presbyte êtes-vous ?

Dans un deuxième temps

Ils devront enrichir les champs relatifs à leur identité, adresse complète, téléphone et mail et choisir l’opticien du groupement des opticiens indépendants LUZ-SAPMM, CERALP ou VDO participant à l’opération et le plus proche de chez eux.

Article 3 : Dotation du concours

LOT N°1: 2 WEEK-END EN EUROPE

La prestation donne accès à un bon d’achat d’une valeur de 1000€ (mille euros) valable sur toutes les prestations parmi les vols, hôtels et séjours de l’agence de voyages. Si la valeur du bon d’achat est insuffisante en fonction des prestations choisies, la réservation sera possible, moyennant le règlement de la différence par le bénéficiaire. Si la valeur du bon d’achat est supérieure aux prestations choisies, la différence ne sera pas remboursée par l’agence MyPlanete Voyages.

La fourniture de la prestation est soumise aux conditions contractuelles spécifiques à l’agence de voyages, notamment en termes d’annulation ou de modification de la réservation, de limite d’âge, ou encore de condition physique du ou des gagnants, et sous réserve de disponibilités. Tout refus de la part de l’agence de voyages de fournir la prestation pour les raisons précédemment citées ou, plus largement, pour non-respect de ses conditions spécifiques ne saurait être considéré comme une quelconque discrimination ni entraîner une quelconque responsabilité de la part d’Essilor France.

Tous les frais occasionnés lors du séjour, à savoir l'hébergement, les déplacements, les repas, autres que ceux inclus dans la dotation ne seront pas pris en charge par Essilor France.

Essilor France ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du vol ou durant le séjour. Les assurances voyages ne sont pas comprises dans le prix. Les gagnants et leur accompagnateur devront impérativement être munis d'un passeport valable à la date de départ du vol.

Ces dotations seront délivrées par l'agence MyPlanete Voyages.

Valeur totale de la dotation : 2x1000€ soit 2000€ TTC

LOT N°2: 3 BISTRO BLENDERS BODUM

Capacité du bol: 1, 25 l.

Puissance : 500W.

Couteaux : lame en acier inoxydable.

Valeur unitaire TTC au 17/08/2015 : 129,00€ TTC

Valeur totale de la dotation : 387,00€ TTC

LOT N°3 : 3 BRACELETS WITHINGS PULSE O2

Suivi de l'activité et du sommeil depuis l'appareil et un smartphone. Mode course à pied. Calcul du dénivelé.

Distance parcourue.

Valeur unitaire TTC du bracelet connecté « Withings Pulse O2 » au 17/08/2015 : 99,90€ TTC

Valeur totale de la dotation : 299,70€ TTC

LOT N°4: 4 CASQUES AUDIO BLUETOOTH DE SONY

Casque stéréo DR-BTN200M, NFC Bluetooth sans fil. Fonctionne avec n'importe quel smartphone, ordinateur ou tablette compatible Bluetooth.

Valeur unitaire TTC au 17/08/2015 : 59,90€ TTC

Valeur totale de la dotation : 239,60€ TTC

LOT N°5 : 2 COURS DE CUISINE « TECHNIQUE DE CHEF »

2 cours de cuisine « Techniques de chef » par les Ateliers des Chefs.

Valeur unitaire TTC au 17/08/2015 : 76,00€ TTC.

Valeur totale de la dotation : 152,00€ TTC

LOT N°6 : 4 ENCEINTES MUSE BLUETOOTH M-500 BT

Livré avec câble USB et câble auxiliaire. Puissance de sortie : 2x2W.

Valeur unitaire TTC au 17/08/2015 : 18,00€ TTC

Valeur totale de la dotation : 72,00€ TTC

MONTANT TOTAL DES DOTATIONS : 3150.30 EUROS TTC

Article 4 : Définition des gagnants et attribution des lots

Après la clôture du jeu gratuit sans obligation d'achat le 15 décembre à minuit heure française, un tirage au sort automatique sera effectué le 29 décembre 2015.

La liste des 19 gagnants sera confiée le 29 décembre 2015 à Maître HAUGUEL Huissier de Justice, 14, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS qui validera celle-ci.

Les gagnants seront informés par courrier sous un délai minimum de 3 semaines après la clôture du jeu **www.regardepro.com**. Les gains seront à retirer par les gagnants chez l'opticien qu'ils auront sélectionné lors de leur participation.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre, des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou toutes autres contreparties de quelques natures que ce soient.

En revanche les organisateurs se réservent le droit de changer les lots par des lots ayant des caractéristiques et un prix similaires en cas de rupture de stock.

En cas de suspicion d'utilisation d'un robot (grand nombre de mails incrémentés sur une séquence courte) les organisateurs se réservent le droit de supprimer ceux-ci de la base avant le tirage au sort, et de remettre cette base à Maître HAUGUEL Huissier de Justice, 14, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS qui invalidera celle-ci.

Les responsabilités du groupement des opticiens indépendants LUZ-SAPMM, CERALP et VDO et de la société Essilor France ne pourront être engagées quant aux délais d'acheminement du lot ou à leur état à la livraison.

Les responsabilités du groupement des opticiens indépendants LUZ-SAPMM, CERALP et VDO et de la société Essilor France ne pourront être engagées sur la qualité des produits offerts.

Article 5 : Règlement

Le règlement complet peut être consulté pendant toute la durée du Jeu auprès de la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS, et sur le site www.regardepro.com

Article 6 : Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le Jeu gratuit et sans obligation d'achat, ou encore de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Le groupement des opticiens indépendants LUZ-SAPMM, CERALP et VDO et la société Essilor France déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de force majeure affectant le bon déroulement du jeu.

Article 7 : Litiges

La participation à ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de deux mois après la clôture du Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 8 : Gratuité

Les frais occasionnés par la participation au Jeu gratuit et sans obligation d'achat peuvent être remboursés selon les modalités ci-dessous :

Les participants désireux de consulter le règlement du Jeu gratuit et sans obligation d'achat dans son intégralité et qui en auront au préalable fait une demande écrite à la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, accompagnée d'une enveloppe dûment timbrée à leur adresse, ou toute adresse de leur choix, pour la réponse ; pourront demander le remboursement intégral des frais postaux occasionnés par cette demande.

Le remboursement interviendra après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement.

Après cette vérification, le remboursement interviendra, par chèque adressé dans les 60 jours de la réception de la demande.

Article 9 : Promotion

Les gagnants autorisent par avance au groupement des opticiens indépendants LUZ-SAPMM , CERALP et VDO et la société Essilor France, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles, publicitaires ou autres, à publier leur nom et adresse et le cas échéant à reproduire leur nom, prénom, photographie sur tous documents publicitaires ou promotionnels liés à l'opération « www.regardepro.com » , quel qu'en soit le support, le format et le mode de diffusion, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque demande d'autorisation, d'indemnisation ou de rémunération.

Article 10 : Loi informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au Jeu gratuit et sans obligation d'achat disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées au groupement des opticiens indépendants LUZ-SAPMM et CERALP et à la société Essilor France dans le cadre du Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.

EXTRAITS DU REGLEMENT

Article 1 : Organisation

La société Essilor France, filiale de ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale d’Optique, SA au capital de 38.860.655,04 € , immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, **organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat**, dans les magasins du groupement des opticiens indépendants LUZ-SAPMM, CERALP et VDO participant à l’opération « www.regardepro.com » **du 15 octobre au 15 décembre 2015**

Article 2 : Participation

1- Ce jeu gratuit et sans obligation d’achat est réservé aux personnes majeures résidentes en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles. **La participation se fait en se connectant** sur le site internet de l'opération **www.regardepro.com**

Article 5 : Règlement

Le règlement complet peut être consulté pendant toute la durée du Jeu auprès de la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS, et sur le site **www.regardepro.com**